

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 9 novembre 2021

Convocation du : 02/11/2021

Le neuf novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, C EBERHARDT, F ROUCHALEOU, E DUFOURG, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, V LAGARDERE, L AMAURY et S MOULLEC

EXCUSEE : Sophie BONNIN

SECRETAIRE : Eric DUFOURG

ORDRE DU JOUR :

- PNR
- Décision modificative budget communal
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Motion LGV
- Délibération parc photovoltaïque

Monsieur le Maire remercie Angela et Loïc pour la garde des enfants de l'école pendant la semaine de congés de Laetitia DUDON.

Il remercie et félicite aussi le conseil d'administration de l'association POINT VIRGULE et son président Christian DUC pour la relance de l'activité associative avec une soirée choucroute réussie.

Monsieur le Maire souhaite que la dynamique soit relancée au sein du conseil et notamment par la communication avec le site internet et le petit journal.

Il rappelle aussi qu'il est responsable des locaux et de leur sécurité et que chaque élu doit le tenir informé notamment pour l'organisation de réunions au sein des locaux. Un sms suffit.

⇒ PNR/ Projet de label RICE:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'engagement dans la démarche de labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) par l'approbation des recommandations techniques en matière d'éclairage public.

La commune de Cazalis est engagée dans une démarche écoresponsable de protection de l'environnement et de l'économie d'énergie depuis 2018 et entend poursuivre ses

efforts de lutte contre la pollution lumineuse en obtenant le label RICE en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Les objectifs de ce label sont :

- Réduire la pollution lumineuse
- Diminuer la consommation énergétique
- Préserver la biodiversité nocturne (trame noire)
- Préserver les paysages nocturnes
- Sensibiliser les publics à l'environnement nocturne
- Développer une offre astro-touristique

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Entérine le principe des normes du label RICE pour l'éclairage public
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre

9 POUR

⇒ DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

La secrétaire informe les membres qu'une DM doit être pratiquée pour épurer le compte 165 des cautions.

En effet, des cautions restent à rendre aux locataires :

- 914.70 euros pour M. PARNY
- 522.15 euros pour Mme MARINO
- 361.48 euros pour Mme DUDON

Après discussion, les membres du conseil décident :

- Cautions PARNY : ne sera pas remboursée suite à l'affaire
- Cautions MARINO : sera remboursée suite aux travaux qui ont été faits lors du bail par Mme MARINO.
- Cautions DUDON : sera remboursée uniquement lors de son départ du logement du Bourg selon l'état du logement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil **VALIDE** la Décision modificative selon les observations ci-dessus **9 POUR**

⇒ MOTION LGV :

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion contre la LGV qu'il propose aux membres du conseil.

Il informe que si les membres du conseil sont d'accord, il signera au nom de la commune de Cazalis la pétition contre la LGV.

Eric DUFOURG rappelle que même à titre personnel, cette pétition sur internet peut être signée. <https://www.alternativelgv.fr>

Il demande aussi à ce que le Président de la Cdc du Sud Gironde donne sa position concernant la LGV et se pose la question, quels sont les intérêts de la LGV pour la Cdc ?

A l'unanimité des membres présents, le conseil **ACCEPTÉ** que monsieur le Maire fasse la motion et signe au nom de la commune la pétition contre la LGV **9 POUR**

⇒ PARC PHOTOVOLTAÏQUE :

Monsieur le Maire informe que suite aux échanges avec Terre & Watts concernant le projet de parc photovoltaïque, il convient maintenant de délibérer pour les autoriser à continuer le développement du projet et notamment émettre un avis favorable à l'égard du projet comme tel :

- Superficie : 100Ha
- Puissance : 90MWc
- Localisation : communes de Cazalis et Lucmau

A l'unanimité des membres présents, le conseil **DONNE un AVIS** au développement du projet présenté par la Société **9 POUR**

QUESTIONS DIVERSES

Vœux 2022 :

Les vœux auront lieu le samedi 8 janvier 2022 à 17 h.

Préparation de la salle à 16 h et installation du sapin par les employés.

Nuisance sonores :

Cazalis est entré dans le collectif avec les communes de RETJONS, LENCOUACQ, LUXEY, CALLEN, CAPTIEUX et LUCMAU contre les nuisances sonores dues au terrain militaire de Captieux.

Le but n'étant pas de fermer le terrain mais obtenir le remboursement des dégâts occasionnés sur les habitations (fissures, tuiles qui bougent...).

Cérémonie du 11 novembre

Le dépôt de la gerbe aura lieu à 11h.

La maîtresse de Cazalis a motivé les enfants pour leurs présences lors de la commémoration avec également une invitation aux parents dans les cartables.

Mutation agent technique

Laetitia DUDON mutera le 1^{er} février 2022 sur la commune de Callen.

Un appel à candidature pour un poste d'agent technique à 20 h sur la commune de Cazalis a été fait.

Réparation sono

Monsieur le Maire a amené la sono à Moustey (PNR) pour révision et a commandé lui-même la pièce pour réparation.

Travaux FDAEC

Les travaux pour la réfection de la charpente centrale de la mairie débuteront d'ici la fin de l'année.

Ceux pour la mise en place de la pompe à chaleur à l'auberge en février/mars 2022 suite à un retard de livraison.

FDPTP/FDPTA

La commission permanente du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et Taxe Additionnelle nous octroie pour 2022 :

- 8 707 euros FDPTP
- 27 439 euros FDPTA

Site internet commune

Monsieur le Maire donne lecture d'une offre pour un site internet pour les collectivités (Micro-Dev) : 790 euros HT ou 1 790 euros HT pour l'option Plus.
Eric DUFOURG pose la question si le PNR ne peut pas aider la commune pour ce site.
La secrétaire, lors de sa réunion des secrétaires de mairie le jeudi 18 novembre, posera la question à ses collègues pour savoir quel site est adéquat.

Prêt broyeur et benne par le SICTOM

Un broyeur peut être mis à disposition par le SICTOM gratuitement.
En ce qui concerne les déchets de branches au lotissement de Lautoy, une benne sera mise à disposition les 23 et 24 novembre prochain.

Conseil école

Lors du précédent conseil d'école, aucunes remarques des parents.
L'effectif est de 100 élèves sur le RPI. L'année prochaine moins d'élèves.

Questions des élus :

Véronique LAGARDERE demande si la commune a des informations sur la mutuelle mutualisée proposée à toutes les communes par la Cdc et pourquoi la commune de Cazalis n'a pas de permanence comme à Préchac ?
Elle souhaite aussi que des travaux soient effectués à la buvette (carrelage sol, plaques pour toiture...).

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de Sécurité interdit la cuisine dans la salle des fêtes et dans la buvette.
Elle demande qu'un distributeur de papier et de savon soient installés aux toilettes.

Eric DUFOURG fait un point sur la réunion sur la compétence eau-assainissement qui en janvier 2026 devra être une compétence Cdc.
Pour information, il y a 11 syndicats différents et autant de mode de gestion différents (délégations, régies et conventions...)
Fin 2022, un bureau d'étude sera mis en place à la Cdc pour étude.
Trois options :

- Gestion en régie
- Création d'un gros syndicat intercommunal
- Délégations avec convention

Affaire à suivre

Loïc AMAURY informe que l'ampoule couloir salle des fêtes est grillée et qu'il serait souhaitable de séparer l'ampoule du couloir et des toilettes.
Il propose aussi que soit clôturer le terrain derrière la mairie pour éviter les dégâts des sangliers réguliers.
Il demande que les agents techniques profitent de la période hivernale pour désherber les parkings et enlever la mousse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.